

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par
la société CENTRALE BIOGAZ du MANS,**

**notamment pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets organiques
avec mise en place d'un plan d'épandage et d'une installation de combustion située zone
d'activité du Monné sur la commune d'Allonnes.**

Par arrêté n° DIRCOL 2015-0096 du 6 juillet 2015, la Préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation, présentée par la Société Centrale Biogaz du Mans, notamment pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets organiques avec mise en place d'un plan d'épandage et d'une installation de combustion située zone d'activités du Monné sur la commune d'Allonnes.

L'enquête publique, relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la société CENTRALE BIOGAZ DU MANS, initialement ouverte pendant une durée de 31 jours, du 24 août 2015 au 23 septembre 2015 inclus, à la mairie d'Allonnes, est prolongée d'une durée de 9 jours, soit jusqu'au 2 octobre 2015 inclus à 17 heures.

Le dossier sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, ainsi qu'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Toute observation peut, par ailleurs, être déposée sur le site internet de l'état en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « publications »- « consultations et enquêtes publiques ».

Monsieur Jean-Claude MARC(retraité de l'Education nationale), commissaire enquêteur titulaire, ou le cas échéant, Monsieur Georges BASTARD (gendarme à la retraite), son suppléant, recevra en personne à la mairie d'ALLONNES les observations du public au cours des permanences des lundi 24 août 2015 de 9 h à 12 h, Samedi 12 septembre 2015 de 9 h à 12 h, vendredi 18 septembre 2015 de 14 h à 17 h, mercredi 23 septembre 2015 de 14 à 17 h, complétées par une permanence qui se tiendra le :

vendredi 2 Octobre 2015 de 14 heures à 17 heures

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie d'Allonnes.

Toute demande de renseignements complémentaires sur le projet peut être adressée au porteur du projet : la Société Centrale Biogaz du Mans (Espace Performance – Alphasis – Bâtiment C2 - 35769 Saint Grégoire Cédex).

Toute demande complémentaire sur la procédure de prolongation peut être adressée à la préfecture de la Sarthe, DIRCOL, Bureau de l'utilité publique ou au commissaire enquêteur en mairie d'Allonnes.

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'évaluation environnementale sont consultables sur le site internet de l'Etat en Sarthe et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe – direction des relations avec les collectivités locales – bureau de l'utilité publique – place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 ; à la mairie d'ALLONNES ou en consultation sur le site internet de l'Etat en Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, par arrêté de la Préfète de la Sarthe.